

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la notification préalable d'une concentration (affaire COMP/M.6921 — IBM Italia/UBIS)**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 142 du 22 mai 2013)

(2013/C 163/07)

À la page 7:

au lieu de: «1. Le 14 mai 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise IBM Italia SpA ("IBM Italia", Italie), appartenant au groupe International Business Machines Corporation ("IBM"), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'entreprise Unicredit Business Integrated Solutions S.c.p.a. ("UBIS", Italie), appartenant à UniCredit SpA ("Unicredit"), par achat d'actions.»

lire: «1. Le 14 mai 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise IBM Italia SpA ("IBM Italia", Italie), appartenant au groupe International Business Machines Corporation ("IBM"), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de plusieurs parties de l'entreprise Unicredit Business Integrated Solutions S.c.p.a. ("UBIS", Italie), appartenant à UniCredit SpA ("Unicredit"), par achat d'actions.»
